



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS ÉXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 10 Septembre, à 20h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 28 Mars 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé : Monsieur Gérard VILLETTÉ qui donne pouvoir à Monsieur Patrick MIGAYRON

Début de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAROCHE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Juillet 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 Juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2025-0070	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avis du Conseil Municipal sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante – LD les Pointards - au titre de l'évaluation environnementale
-------------	--

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 2^{ème} adjointe au Maire et déléguée à l'urbanisme.

Le conseil municipal :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- EST EN TOTALE OPPOSITION sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottant au lieu-dit « Les Pointards », sur la commune de Brinon-sur-Sauldre, au regard des incidences environnementales impactant le territoire ;

Le Vote sur ce projet s'établit ainsi : 12 VOIX CONTRE

- A décidé de dire que cet avis sera transmis au service instructeur de l'État pour prise en compte.
➤ A décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ CONTRE : 12

N°2025-0071	RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée au personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire de créer un poste nécessaire à l'accroissement temporaire d'activités pour le service technique suivant :

↳ Service Technique / Filière technique :

- ✓ A compter du 1^{er} Octobre 2025, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois :
– Nombre de poste : 1
– Grade : Adjoint Technique – 3^{ème} échelon – échelle C1 - IB 370- IM 368 valeur au 01/01/2024.
– Temps de travail : 35 heures.
– Emploi : Agent polyvalent des services techniques

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par l'article L 332-23.1 du Code Général de la Fonction Publique, pour le poste défini ci-dessus ;

- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;

- De dire que le tableau des effectifs de la Commune sera modifié ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ POUR : 12

N°2025-0072	TRAVAUX – Convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration des ponts du Canal de la Sauldre de la Commune de Brinon-sur-Sauldre
-------------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, 3^{ème} adjoint au Maire et délégué aux travaux.

Le conseil municipal a décidé :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- D'approuver la restauration des 5 ponts en pierre et briques du Canal de la Sauldre ;
- D'approuver la conclusion d'une collecte de dons - subvention avec la Fondation du Patrimoine et la Commune de Brinon-sur-Sauldre ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collecte de dons et tous les documents s'y réfèrent.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ POUR : 12

N°2025-0073

ASSAINISSEMENT – Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2024

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, 3^{ème} adjoint au Maire et délégué à l'assainissement.

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2024 ;
- De dire qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- De mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ POUR : 12

N°2025-0074

SYNDICAT– Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2024

Rapporteur : Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP Brinon-Clémont.

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 ;
- De dire qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- De mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants.

↳ POUR : 12



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Date d'affichage en mairie : 11 Septembre 2025.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 11 Septembre 2025.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : Monsieur Christian LAROCHE	